

État

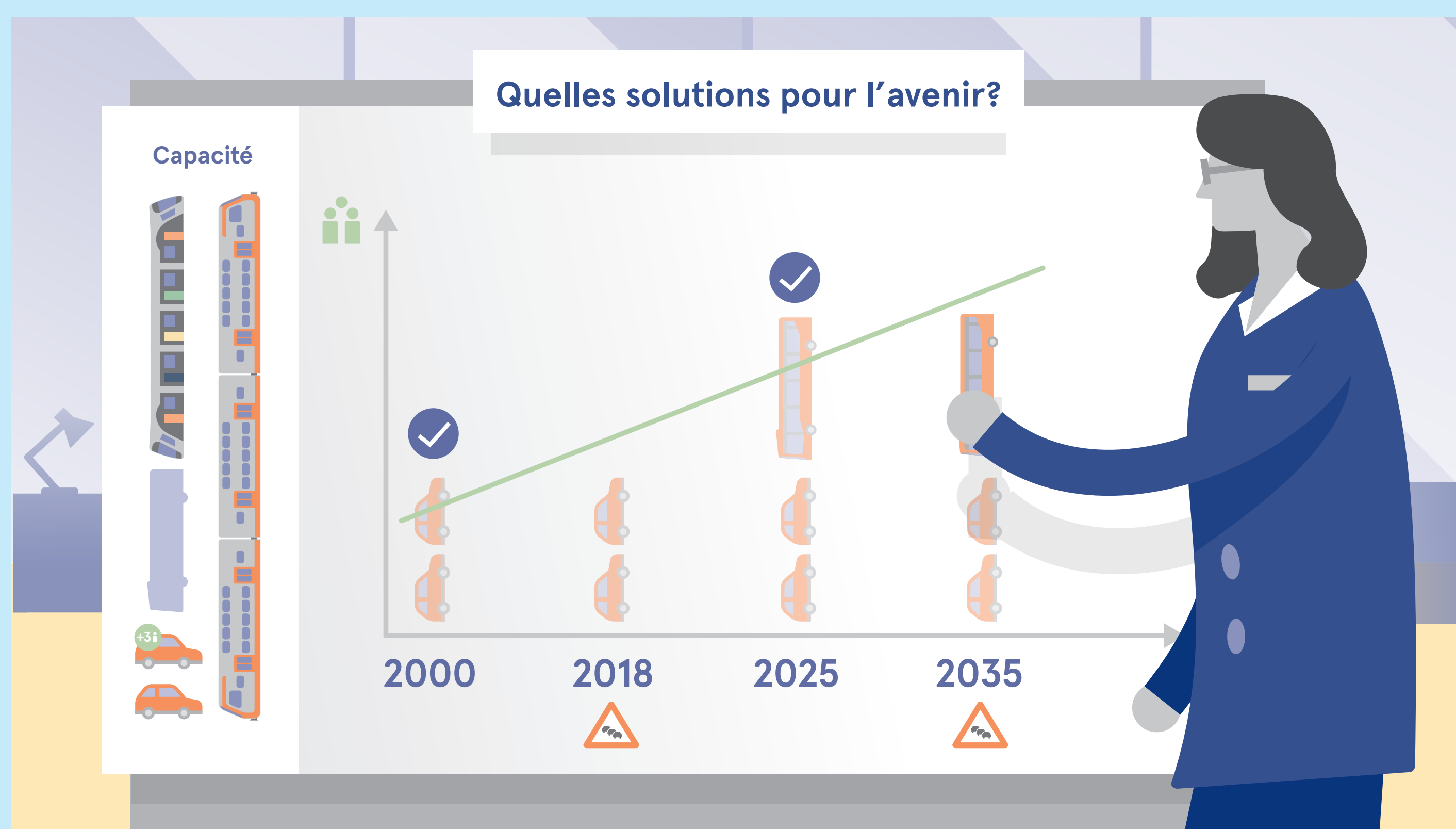
L'État fixe le cadre légal. Il oriente l'évolution de la mobilité par l'aménagement du territoire, par le choix des investissements dans les infrastructures de transport et par l'offre des transports en commun.

« Pour chaque kilomètre qu'une personne se déplace à pied ou à vélo, elle évite 6,9 cents de dépenses à la société. »

(MDDI, 2018)

Boîte à outils de la mobilité:

- ▶ Aménagement du territoire et planification de la mobilité favorables à une mobilité durable
- ▶ Offre des transports en commun
- ▶ Incitations financières cohérentes avec les objectifs de la mobilité
- ▶ Infrastructures de transport et bâtiments publics favorisant les modes de transport alternatifs
- ▶ Horaires décalés par rapport aux heures de pointe (administrations, lycées, etc.)
- ▶ Donner le bon exemple en tant qu'employeur



Voir modu2.lu pour d'autres outils.

Modu 2.0

Stratégie pour une mobilité durable

Mobilität zusammen erreichen

